



Taux Fixe 3 ans

**2,82 %**

Monsieur le Maire précise que les taux fixe sont susceptibles d'être mis à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à contracter ces prêts auprès de l'AFL,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire :

- A compter de la transmission complète au représentant de l'Etat
- Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Etienne LARAT

